



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équidés

Question écrite n° 101927

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les critères d'attribution du Fonds équitation. Pour mémoire le Fonds équitation créé en 2015 était destiné à amortir les effets de la hausse importante de la TVA subie depuis le 1er janvier 2014 par les établissements équestres assujettis (passage au taux plein de 20 %), et reconduit en 2016, suite à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne condamnant la France pour l'application de taux réduits de TVA aux opérations relatives aux équidés (8 mars 2012). Apparemment, certaines entreprises proposant des activités équestres, sans pouvoir être considérées comme des centres équestres, souhaiteraient pouvoir être éligibles à cette aide. La gestion du fonds revient aux acteurs de la filière. Aussi aimerait-il savoir ce qui est prévu pour venir en aide aux autres acteurs de la filière équine ne pouvant prétendre à ce fonds.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101927

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 261

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)